

Boston Conference on Distribution, Twenty-ninth Conference — 1957. (Sponsored by the Retail Board of the Greater Boston Chamber of Commerce in Co-operation with Harvard University, Boston University, Massachusetts Institute of Technology and Others). Un vol., 8½ po. x 11¼, broché, 89 pages. Boston Conference on Distribution, 80 Federal Street, Boston 10, Mass. (\$4.50)

Guy-P. Archambault

Volume 34, Number 1, April–June 1958

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1001318ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1001318ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Archambault, G.-P. (1958). Review of [*Boston Conference on Distribution, Twenty-ninth Conference — 1957.* (Sponsored by the Retail Board of the Greater Boston Chamber of Commerce in Co-operation with Harvard University, Boston University, Massachusetts Institute of Technology and Others). Un vol., 8½ po. x 11¼, broché, 89 pages. Boston Conference on Distribution, 80 Federal Street, Boston 10, Mass. (\$4.50)]. *L'Actualité économique*, 34(1), 161–161. <https://doi.org/10.7202/1001318ar>

Tous droits réservés © HEC Montréal, 1958

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Boston Conference on Distribution, Twenty-ninth Conference — 1957. (Sponsored by the Retail Board of the Greater Boston Chamber of Commerce in Co-operation with Harvard University, Boston University, Massachusetts Institute of Technology and Others). Un vol., 8½ po. × 11¼, broché, 89 pages. BOSTON CONFERENCE ON DISTRIBUTION, 80 Federal Street, Boston 10, Mass. (\$4.50).

La réputation du Boston Conference on Distribution n'est plus à faire. La valeur et l'objectivité des participants tout comme la diversité des problèmes qui y sont étudiés en font un point de mire non seulement aux États-Unis mais pour tout pays désireux de suivre l'évolution rapide du secteur commercial de l'activité économique. Au cours des deux jours que dure la session, pas moins d'une vingtaine de rapports sont présentés, le plus souvent dans le but d'éclairer et même de guider les praticiens dans l'élaboration de leurs politiques de mise sur le marché des produits.

La session de 1957 couvre des sujets aussi variés que les loisirs, la mode, le dessin, les prix, la publicité, l'emballage, les marchés géants, le commerce international, etc. . . Nous désirons cependant attirer l'attention du lecteur sur quelques rapports: concepts nouveaux en *marketing*, les tendances probables des techniques d'emballage, l'utilisation des timbres (*trading stamps*) par les marchands détaillants, le rôle de l'agence moderne de publicité, les conditions du succès futur des marchés géants, et l'augmentation de la productivité des économies européennes par une organisation plus rationnelle du secteur de la distribution.

Guy-P. Archambault

Rapport du comité d'enquête pour la protection des agriculteurs et des consommateurs (Commission Héon). Un vol., 6 po. × 9, broché, 455 pages. Hôtel du Gouvernement, Québec, 1957.

Les nombreuses commissions royales d'enquêtes instituées depuis une dizaine d'années au Canada étaient en train de nous faire oublier qu'un comité d'enquête avait été formé par le gouvernement de la province de Québec en 1952 pour la protection des agriculteurs et des consommateurs (Commission Héon). Ce n'est qu'à la fin de 1957 qu'un texte imprimé de quelque 450 pages attira l'attention du public sur les travaux et les recommandations de cette Commission. On savait jusqu'ici qu'elle avait déposé son rapport, mais après un délai que l'on ne s'expliquait pas facilement. On ne connaissait pas grand-chose ni du travail accompli ni des méthodes employées. Dans certains milieux, on allait jusqu'à dire que les activités de la Commission s'entouraient de trop de discrétion, de mystère même. Le texte du Rapport permet assez facilement de répondre à ces questions; il nous permet aussi d'en poser d'autres.

En effet, les membres du Comité d'enquête avaient un mandat précis du législateur et ils se sont efforcés de l'exécuter. Ils ont interprété ce mandat à partir du fait «qu'une agriculture stable et progressive est d'intérêt public et qu'il convient de perfectionner les méthodes de production, de vente et de distri-